

## **Conseil Municipal du 14 septembre 2017**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher, Mme Drouineau, M. Esnault, Mme Désiles

Absents : Mme Gervais et M. Aim

1. – Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas attribuer à Monsieur Buchet, receveur municipal, les indemnités de conseil et de confection de budget prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

2. FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) : Réunion du 6/09 -Réunion de restitution, diagnostic et mises en perspectives par Pierre-Olivier HOFER du cabinet Exfilo.

La Fiscalité Professionnelle Unique proposée aux communes représenterait un taux de CFE unique sur tout le territoire y compris sur les zones qui ne sont pas gérées par la Communauté de Communes avec une attribution de compensation pour l'EPCI comme pour les communes. Le transfert à la Communauté de la CFE perçue par les communes nécessite de voter un nouveau taux communautaire de CFE, qui va « reprendre » la pression fiscale de CFE appliquée par les communes. Le taux de fiscalité à terme serait de 25,77%. Le Code des impôts prévoit une période d'harmonisation qui n'excéderait pas 12 ans. La taxe d'habitation et foncière ne feront pas partie de la FPU. Enfin, l'Etat prévoit des changements concernant la DGF qui fait partie de la FPU. Celle-ci se verrait bonifiée si certaines compétences supplémentaires sont gérées par la Communauté de Communes. Pour le Gesnois Bilurien, il manque quatre compétences pour pouvoir en bénéficier.

Une réunion est prévue à Saint-Mars-la-Brière pour présenter aux élus les enjeux de la FPU. La Communauté de Communes s'exprimera sur la FPU le 15 novembre prochain. La FPU sera applicable en février 2018.

3. SIVOS : compte rendu réunion du 7/09 : Diminution du temps des agents suite à la suppression des TAP.

Catherine Drouineau rend compte de la réunion. Elle évoque les différents postes du personnel du SIVOS et les conséquences de la suppression des TAP pour la commune de Soultré. Le SIVOS ayant décidé de diminuer la durée de travail hebdomadaire d'un agent technique titulaire de la mairie et mise à la disposition du SIVOS, la mairie devra donc compenser cette perte de temps de travail.

Les heures de travail SIVOS de l'employée de la commune en CDD, sont conservées.

Une réunion de la commission école est donc prévue pour travailler sur les solutions à apporter suite à la décision du SIVOS.

#### 4. SIAEP : compte rendu réunion du 13/09 par Catherine Drouineau

Le contrat d'affermage conclu avec la Compagnie Fermière de Services Publics est valable jusqu'au 31/12/2020.

Le service public d'eau potable dessert 5 842 habitants au 31/12/2016 (5 829 au 31/12/2015).

Le service public d'eau potable dessert 2 816 abonnés au 31/12/2016 (2 807 au 31/12/2015). (Soultré passe de 294 à 298 abonnés en 2016 soit 1,4% d'augmentation).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 101,22 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016. (97,85 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015).

Le volume vendu aux abonnés domestiques est de 285 044 m<sup>3</sup> en 2016 contre 274 677 m<sup>3</sup> en 2015.

Le tarif d'accès au service est de 47,42 € au 01/01/2016.

Le prix du M3 est de 2,17€ en 2016 contre 2,16 en 2015.

Le taux de conformité de la microbiologie est de 100% et les paramètres physico-chimiques sont bonnes (86,7% contre 95,7% en 2015).

Suite à des fuites d'eau, le rendement est passé de 81,1% en 2015 à 77,3% en 2016. A la Roche, 800m<sup>3</sup> ont été perdus suite à des fuites. Une mise en place de compteurs de secteurs pourraient être envisagés.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est passé en 2015 de 80% à 100% en 2016. Ainsi, la production d'eau répond précisément aux besoins des usagers, sans avoir à importer ni à exporter l'eau produite.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.

#### 5. Prêt salle des fêtes à l'enseignant.

Monsieur Hawes, directeur de l'école a déposé en mairie le 7 septembre un courrier de demande de prêt de la salle des fêtes pour les activités sportives des enfants, à raison de deux matinées par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prêter la salle des fêtes une matinée par semaine à l'enseignant.

## 6. Questions diverses

- Demande d'un miroir au 6 rte de la Roche pour cause de visibilité réduite à gauche et droite de la sortie de la propriété.

La Commission Voirie et Chemins va être réunie prochainement pour répondre à cette demande.

-Journée des Ados :

Deux journées sont à l'étude pour proposer des activités aux enfants de Soullitré. La première concernera les enfants de 6 à 10 ans avec la création d'un hôtel à insectes en partenariat avec l'ESAT de Pescheray et la deuxième concernera les enfants de 11 à 16 ans avec un après-midi dans un Escape Game du Mans.

-Divers :

- Prochaine réunion FPU : 4 octobre à 10h à l'atelier de la CDC
- Réunion publique pour la fibre 17 octobre à 18h avec les prestataires.
- Réunion de Conseil du 9 novembre : La réunion de Conseil prévue le 9 novembre est décalée au 7 novembre.
- Location du 4 rue de la Fromenté : Un couple avec un enfant va louer le logement.
- Horaires d'ouverture du commerce : Le commerce va prochainement ouvrir la partie épicerie et il sera ouvert le samedi matin. Le restaurant proposera aussi un repas le samedi midi.
- Message dissuasif pour le stationnement Grande Rue : un modèle de P.V factice a été présenté au conseil. Il sera placé sur les pare-brise pour dissuader les conducteurs de véhicules mal garés de s'arrêter sur le trottoir grande rue.
- Comice agricole : Un regroupement avec la commune de Saint-Mars-la-Brière est prévue pour le comice de 2019. Le projet est à l'étude pour l'instant.

Fin du Conseil : 23h20

Prochain conseil : jeudi 19 octobre